

**Centre de services scolaire
de Charlevoix**

**États financiers
au 30 juin 2026**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
États financiers	
État des résultats	5
État de l'évolution de l'actif (passif) net	6
État du passif financier net et de la variation du passif financier net	7
État des flux de trésorerie	8
État de la situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 25
Annexes	26

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire de Charlevoix

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 600
255, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 7L2

T 418 549-4142

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de services scolaire de Charlevoix (ci-après « le centre de services scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2026 et l'état des résultats, l'état du passif financier net et de la variation du passif financier net, l'état de l'évolution de l'actif (passif) net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2026 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de son passif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2026 et 2025. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention à recevoir – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2026 et 2025, au passif financier net au 1^{er} juillet 2025 et aux 30 juin 2026 et 2025, ainsi qu'aux revenus de subvention du MEQ de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2026, comme nous l'avons fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

De plus, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, le centre de services scolaire a comptabilisé prospectivement les incidences de la majoration du solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations afin d'y inclure la portion non récupérable des taxes à la consommation, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹
Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Chicoutimi
Le 13 octobre 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A134149

Centre de services scolaire de Charlevoix

État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2026

	Budget (non audité) \$	2026 \$	2025 \$
Revenus			
Subvention de fonctionnement du MEQ (annexe A)	62 646 717	63 752 730	62 264 411
Subvention d'investissement du MEQ	316 000	601 922	561 499
Autres subventions et contributions	41 656	1 434 920	128 560
Taxe scolaire	3 918 636	3 917 032	3 892 070
Droits de scolarité et frais de scolarisation	649 667	703 948	300 365
Ventes de biens et services	3 636 261	3 648 553	3 525 650
Revenus divers	1 919 740	1 026 733	1 483 673
Constatation aux revenus - Revenus non acquis découlant de transferts et donations de tiers	5 698 144	6 326 838	6 422 383
	<u>78 826 821</u>	<u>81 412 676</u>	<u>78 578 611</u>
Charges (annexe B)			
Activités d'enseignement et de formation	31 167 760	31 460 223	30 215 198
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	21 684 917	22 739 600	22 442 602
Services d'appoint	7 927 627	8 328 821	8 134 602
Activités administratives	4 434 063	4 010 026	4 284 495
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	10 639 970	10 855 395	10 927 711
Activités connexes	3 387 561	3 653 471	3 458 508
	<u>79 241 898</u>	<u>81 047 536</u>	<u>79 463 116</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>(415 077)</u>	<u>365 140</u>	<u>(884 505)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix
État de l'évolution de l'actif (passif) net
pour l'exercice terminé le 30 juin 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Actif (passif) net au début	(584 742)	299 763
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>365 140</u>	<u>(884 505)</u>
Passif net à la fin	<u>(219 602)</u>	<u>(584 742)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

État du passif financier net et de la variation du passif financier net

pour l'exercice terminé le 30 juin 2026

	Budget (non audité)	2026	2025
	\$	\$	\$
Actifs financiers		68 299 230	67 547 361
Passifs financiers		71 027 385	70 727 112
Passif financier net		(2 728 155)	(3 179 751)
Passif financier net au début			
Solde déjà établi	(126 967 563)	(127 830 429)	(124 286 835)
Redressement avec retraitement des exercices antérieurs (note 2)		124 650 678	122 037 027
Solde redressé	(126 967 563)	(3 179 751)	(2 249 808)
Excédent (déficit) de l'exercice	(415 077)	365 140	(884 505)
Variations dues aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 656 406)	(8 037 107)	(7 205 664)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 699 849	5 394 576	5 240 502
Révision d'estimation des immobilisations corporelles		198 416	(656 193)
	(3 956 557)	(2 444 115)	(2 621 355)
Variation due aux stocks de fournitures et aux charges payées d'avance		166 734	(37 735)
Variation due aux passifs non financiers	-	2 363 837	2 613 652
Diminution (augmentation) du passif financier net	(4 371 634)	451 596	(929 943)
Passif financier net à la fin de l'exercice	(131 339 197)	(2 728 155)	(3 179 751)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	365 140	(884 505)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	1 266	7 985
Provision pour avantages sociaux futurs	267 807	363 650
Stocks et charges payées d'avance	166 734	(37 735)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(5 368 574)	(5 205 456)
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes	24 658	27 776
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	5 394 576	5 240 502
Charge de désactualisation	325 585	291 002
Terrains reçus à titre gratuit	(92 288)	
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	7 177 042	22 967 896
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	8 261 946	22 771 115
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(7 945 569)	(9 621 221)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(7 945 569)	(9 621 221)
Trésorerie nette avant les activités de financement	456 242	13 844 319
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(3 261 446)	(13 054 202)
Remboursements de dettes à la charge de l'organisme scolaire	(10 371)	(9 768)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	900 000	1 700 000
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	8 056 155	9 151 001
Remboursement d'emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	(4 796 380)	(11 491 485)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	887 958	(13 704 454)
Encaisse à la fin	1 344 200	139 865

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

État de la situation financière

au 30 juin 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 344 200	139 865
Subvention de fonctionnement à recevoir - MEQ (note 6)	6 122 401	7 662 712
Subvention d'investissement à recevoir (note 7)	58 686 850	58 515 680
Taxe scolaire à recevoir	201 387	172 651
Débiteurs (note 8)	1 851 526	968 103
Stocks destinés à la revente	92 866	88 350
	<u>68 299 230</u>	<u>67 547 361</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	129 119 171	126 675 055
Stocks de fournitures	229 555	364 198
Charges payées d'avance	174 343	206 435
	<u>129 523 069</u>	<u>127 245 688</u>
TOTAL DES ACTIFS	<u>197 822 299</u>	<u>194 793 049</u>
PASSIFS FINANCIERS		
Emprunts temporaires à la charge de l'organisme scolaire (note 10)	2 600 000	1 700 000
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	3 542 062	282 287
Créditeurs et frais courus à payer (note 12)	7 693 121	8 754 036
Revenus non acquis	905 835	840 799
Provision pour avantages sociaux (note 13)	3 154 190	2 886 383
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire (note 14)	14 841	25 212
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 15)	45 637 691	48 874 479
Passif au titre des sites contaminés	200 000	200 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 16)	7 279 645	7 152 476
Autres passifs financiers (note 17)	11 440	11 440
	<u>71 027 385</u>	<u>70 727 112</u>
PASSIFS NON FINANCIERS		
Revenus non acquis (note 18)	127 014 516	124 650 679
TOTAL DES PASSIFS	<u>198 041 901</u>	<u>195 377 791</u>
PASSIF NET	<u>(219 602)</u>	<u>(584 742)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Directrice générale

Directeur des ressources financières

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le centre de services scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} juillet 2025, l'organisme scolaire a adopté par anticipation le nouveau chapitre SP 1202, « Présentation des états financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* en remplacement du chapitre SP 1201 du même nom. Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026, ont été appliquées rétrospectivement de sorte que les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 ont été retraités pour qu'ils soient conformes à ces nouvelles exigences.

Le nouveau chapitre SP 1202 :

- traite de la continuité des activités en s'appuyant sur ce qui est dit à ce sujet dans le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public;
- modifie l'état de la situation financière :
 - en déplaçant le calcul de l'indicateur qu'est le passif financier net (auparavant appelé « dette nette ») ou l'actif financier net vers un état qui lui est propre;
 - en introduisant deux catégories de passifs, soit les passifs financiers et les passifs non financiers;
 - en ajoutant une troisième composante de l'actif net ou du passif net, soit les « autres éléments cumulés »;
 - en mettant à jour la définition des « actifs non financiers »;
 - en restructurant l'état, de sorte qu'il présente les actifs, puis les passifs, puis l'actif net ou le passif net;
 - en donnant l'option de présenter l'indicateur qu'est l'actif financier net ou le passif financier net (auparavant appelé « dette nette ») sous l'indicateur de la situation financière, avec un renvoi vers l'état de l'actif financier net ou du passif financier net;

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

- ajoute un état de l'actif financier net ou du passif financier net qui présente le calcul révisé de l'indicateur « actif financier net » ou « passif financier net » (auparavant appelé « dette nette »);
- donne l'option de présenter la variation de l'actif financier net ou du passif financier net dans l'état de l'actif financier net ou du passif financier net;
- permet l'utilisation d'un budget modifié seulement lorsque le gouvernement est nouvellement élu ou lorsque la majorité des membres de l'organe de direction de l'organisme sont nouvellement élus ou nommés;
- ajoute un état de l'évolution de l'actif net ou du passif net qui comprend un rapprochement de chaque composante de l'actif net ou du passif net et intègre ce qui devait être présenté dans l'état des gains et pertes de réévaluation selon le chapitre SP 1201;
- isole les activités de financement dans l'état des flux de trésorerie.

La présentation des états financiers de l'organisme scolaire a été modifiée pour refléter ces nouvelles exigences.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de l'organisme scolaire.

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Passifs

Revenus non acquis - subvention d'investissement

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus non acquis

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus non acquis aux passifs de l'état de la situation financière.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, l'organisme scolaire comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Étant donné leur nature, les actifs non financiers de l'organisme scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans ¹
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments sont amortis sur une durée de 35 ans.

Les immobilisations corporelles en cours de construction et de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus non acquis affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus non acquis.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque l'organisme scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que l'organisme scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus non acquis représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2026	2025
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	1 385 649	1 565 980
Intérêts reçus au cours de l'exercice	68 527	89 931

5 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

6 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR - MEQ

	2026	2025
	\$	\$
Formation générale des jeunes, adultes, formation professionnelle et subvention d'équilibre fiscal	5 790 970	7 240 455
Service de la dette	321 252	362 457
Transport scolaire	10 179	59 800
	<u>6 122 401</u>	<u>7 662 712</u>

7 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR

	2026	2025
	\$	\$
Subvention d'investissement à recevoir (règles budgétaires)	51 221 543	51 183 970
Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles (autres que règles budgétaires)		
Gouvernement du Québec	179 234	179 234
Donations de tiers	6 428	
Subvention à recevoir - Financement OMHS	<u>7 279 645</u>	<u>7 152 476</u>
	<u>58 686 850</u>	<u>58 515 680</u>

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

8 - DÉBITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Autres comptes à recevoir des usagers	138 339	155 265
Intérêts courus à recevoir	1 552	3 642
Avances à des employés de l'organisme scolaire	5 990	1 145
Taxes à la consommation à recevoir	301 811	230 485
Transfert du gouvernement du Canada	7 194	
Autres ventes de biens et services	1 421 983	601 643
	1 876 869	992 180
Provisions pour créances douteuses	(25 343)	(24 077)
	1 851 526	968 103

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement de 6 741 020 \$ (306 518 \$ au 30 juin 2025), soit 4 934 748\$ pour des bâtiments (72 313 \$ au 30 juin 2025), 870 032 \$ pour des améliorations et transformations majeures (233 411 \$ en 2025), 794 \$ pour des aménagements (794 \$ au 30 juin 2025) et 935 446 \$ pour du matériel et équipement (0 \$ au 30 juin 2025). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au cours de l'exercice, un terrain d'un montant de 92 288 \$ (0 \$ au 30 juin 2025) a été acquis par donation.

		2026
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Terrains	1 059 924	1 059 924
Aménagements de terrains	3 232 829	1 580 123
Bâtiments	94 683 849	37 005 024
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 615 328	1 116 241
Améliorations majeures aux bâtiments	79 583 477	17 039 898
Matériel et équipement	6 914 739	3 871 925
Équipement spécialisé lié à l'éducation	1 166 199	536 146
Développement informatique	41 697	38 663
Réseau de télécommunication	360 976	351 827
	190 659 018	61 539 847
		129 119 171

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	967 636		967 636
Aménagements de terrains	3 232 829	1 410 105	1 822 724
Bâtiments	89 821 109	35 542 825	54 278 284
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 813 744	1 002 506	2 811 238
Améliorations majeures aux bâtiments	77 582 672	14 796 023	62 786 649
Matériel et équipement	5 913 552	2 585 637	3 327 915
Équipement spécialisé lié à l'éducation	1 086 110	442 358	643 752
Développement informatique	41 697	32 038	9 659
Réseau de télécommunication	360 976	333 778	27 198
	<u>182 820 325</u>	<u>56 145 270</u>	<u>126 675 055</u>

10 - EMPRUNTS TEMPORAIRES À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 12 182 992 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel taux CORRA plus 0,6 % (4,45 %; 4,95 % au 30 juin 2025). Les acceptations bancaires portent intérêt au (2,9 %; 3,3505 % en 2025).

11 - EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION

La marge de crédit du Fonds de financement, d'un montant autorisé de 3 793 242 \$, porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de 0,02 % (2,3 %; 2,68 % au 30 juin 2025) et est garantie par le MEQ.

12 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2026	2025
	\$	\$
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales à payer	4 734 409	5 390 099
Fournisseurs	1 258 709	1 690 944
Comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisations corporelles	1 304 474	1 305 223
Taxes à la consommation à payer	764	765
Intérêts courus faisant l'objet d'une subvention - Emprunts temporaires	5 068	538
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (règles budgétaires)	316 184	339 531
Congés sabbatiques	73 513	26 936
	<u>7 693 121</u>	<u>8 754 036</u>

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

13 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2026	2025
	\$	\$
Congés de maladie	328 910	352 766
Vacances	2 029 299	1 847 767
Heures supplémentaires accumulées	118 914	120 546
Assurance traitement	94 531	38 767
Autres congés sociaux	44 128	28 620
Contributions de l'employeur	538 408	497 917
	<u>3 154 190</u>	<u>2 886 383</u>

14 - DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

	2026	2025
	\$	\$
Emprunt, 6,05 %, remboursable par versements mensuels de 968 \$, capital et intérêts, échéant en 2028	<u>14 841</u>	<u>25 212</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2027	11 018
2028	3 823

15 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2026	2025
	\$	\$
Emprunts auprès d'entités du gouvernement du Québec, garantis par le MEQ, taux moyen pondéré de 2,85 % (2,85 % au 30 juin 2025), remboursables par versements annuels en capital, échéant jusqu'en 2048	45 877 822	49 139 268
Frais de financement reportés	(240 131)	(264 789)
	<u>45 637 691</u>	<u>48 874 479</u>

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

15 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (SUITE)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2027	9 979 104
2028	2 079 104
2029	2 079 104
2030	2 079 104
2031	2 079 104

16 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme scolaire concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	7 152 476	6 205 281
Charge de désactualisation	325 585	291 002
Révision des estimations	(198 416)	656 193
Solde à la fin	<u>7 279 645</u>	<u>7 152 476</u>

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	<u>Désamiantage</u>
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,58 %
Période d'actualisation ¹	17 à 56 ans
Taux d'inflation	2,5 %

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période de un an.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 30 juin 2026 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 12 451 956 \$ (12 066 757 \$ au 30 juin 2025).

Une contribution financière de 7 279 645 \$ a été octroyée à l'organisme scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 4 780 558 \$ ont été constatés dans les revenus de l'exercice. Le solde a été constaté dans les revenus non acquis.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

17 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2026	2025
	\$	\$
Provision relative aux offres salariales du gouvernement		11 440

18 - REVENUS NON ACQUIS

	2026	2025
	\$	\$
Revenus non acquis - Subvention d'investissement (règles budgétaires)	122 783 707	120 056 781
Revenus non acquis affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles (autres que règles budgétaires)		
Gouvernement du Québec	602 063	633 048
Autres gouvernements	620 397	669 774
Autres	509 262	479 839
Revenus non acquis - Financement OMHS	2 499 087	2 811 237
	<u>127 014 516</u>	<u>124 650 679</u>

19 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme scolaire.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable à la taxe scolaire à recevoir et aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. L'organisme scolaire juge que le risque de crédit afférent aux diverses subventions à recevoir des divers paliers de gouvernement n'est pas important puisque ceux-ci jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde de la taxe scolaire à recevoir et des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des divers paliers de gouvernement, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

19 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La chronologie des actifs financiers, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin se détaille comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Actifs financiers en souffrance		
Moins de trois mois	177 692	31 411
Entre trois et six mois	42 132	69 951
Entre six et neuf mois	39 555	25 389
Entre neuf mois et un an	32 363	24 323
Plus de un an	66 422	63 961
Sous-total	358 164	215 035
Moins : provision pour créances douteuses	(25 343)	(24 077)
Total	332 821	190 958

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	24 077	16 092
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	71 918	23 178
Montants radiés	(36 550)	(2 095)
Montants recouvrés	(34 102)	(13 098)
Solde à la fin	25 343	24 077

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires. Puisque les intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention et les emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention sont pris en charge par le MEQ, ils n'exposent pas l'organisme au risque de taux d'intérêt.

L'organisme scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au niveau des emprunts temporaires à la charge de l'organisme scolaire et des dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire, une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 30 juin 2025) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent de l'exercice lié aux activités.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

19 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>De 1 à 3 ans</u>	<u>De 3 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
Emprunts temporaires	6 142 062			
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source et de certaines charges sociales à payer	5 380 230			
Provision pour avantages sociaux	3 042 301			
Dette à long terme	<u>11 200 980</u>	<u>6 232 437</u>	<u>5 977 667</u>	<u>33 548 011</u>
Total	<u>25 765 573</u>	<u>6 232 437</u>	<u>5 977 667</u>	<u>33 548 011</u>

20 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants :

Obligations contractuelles

L'organisme scolaire a signé des contrats de construction d'un montant total de 31 881 297 \$, dont il assurera le paiement. Les travaux de construction s'échelonneront sur la prochaine année et seront financés par le MEQ.

L'organisme scolaire a signé des contrats d'entretien, de déneigement et de sablage d'un montant total de 1 400 664 \$ échéant en 2028 et 2029.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Notes complémentaires

au 30 juin 2026

20 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Obligations contractuelles

L'organisme scolaire a signé divers contrats de services techniques, infonuagiques, d'entretien du réseau de la fibre optique et professionnels d'un montant total de 4 652 948 \$ échéant en 2027, 2028 et 2031.

L'organisme scolaire a signé des contrats de transport scolaire d'un montant total de 4 588 772 \$, répartis comme suit pour les prochains exercices :

Les paiements des cinq prochains exercices sont répartis comme suit :

	\$
2027	40 106 097
2028	2 279 831
2029	108 944
2030	14 270
2031	14 539

Droits contractuels

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 11 065 782\$ sur une période de 21 ans. L'échéancier de ces subventions est de 1 210 261 \$ en 2027, de 1 066 561 \$ en 2028, de 1 003 829 \$ en 2029, de 941 096 \$ en 2030 et de 878 364 \$ en 2031.

21 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme scolaire, de même que plusieurs autres organismes scolaires, est visé par une action collective à l'encontre des Frères maristes pour des agressions sexuelles commises par leurs religieux. Les organismes scolaires sont appelés au dossier à titre de défenderesses en garantie. Au 30 juin 2026, l'issue de ce litige ainsi que son incidence financière pour l'organisme scolaire est indéterminable. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

22 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, aux membres de la famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Centre de services scolaire de Charlevoix

Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2026

ANNEXE A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEQ

	2026	2025
	\$	\$
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - Formation professionnelle	59 417 896	57 789 313
Subvention pour le service de la dette	1 385 649	1 565 980
Subvention pour le transport scolaire	2 949 185	2 909 118
	63 752 730	62 264 411

ANNEXE B - SOMMAIRE DES CHARGES PAR NATURE

	2026	2025
	\$	\$
Rémunération et contributions de l'employeur		
Personnel hors-cadre et cadre	3 732 431	4 245 070
Personnel de gérance	432 664	406 014
Personnel enseignant	26 507 388	26 094 366
Personnel professionnel	4 817 525	4 004 000
Personnel administratif	2 178 266	2 081 598
Personnel technique	10 209 066	9 980 418
Personnel ouvrier	1 632 546	1 640 207
Personnel de suppléance	1 595 943	1 476 916
Membres siégeant au CA et commissaires	8 000	6 000
Contributions de l'employeur	6 380 905	5 986 781
	57 494 734	55 921 370
Frais de déplacement	319 197	367 130
Fournitures et matériel	3 974 709	3 800 371
Services, honoraires et contrats		
Transport scolaire	5 012 855	4 899 656
Autres	5 741 381	6 159 223
Amortissements et charges d'investissement non capitalisables	5 634 689	5 397 075
Autres charges	2 602 164	2 554 641
	80 779 729	79 099 466
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	267 807	363 650
	81 047 536	79 463 116